

Dissertation DROIT

Sujet: le dialogue social existe-t-il toujours en France?

Le dialogue social comporte plusieurs éléments: le droit de grève, le droit syndical et le droit à la négociation. Il a vu le jour en France afin de permettre le règlement des conflits sociaux générés par le passage d'une société traditionnelle à une société fortement industrialisée, aux moyens de mécanismes institutionnels dont l'Etat est garant.

Force de constater une présence durable des conflits, l'Etat a, au fil des années, modifié de nombreuses fois les règles en la matière, et ainsi, favoriser ce dialogue. Or, les revendications, bien qu'elles soient durablement en baisse, sont toujours présentes, voire plus nombreuses tout particulièrement dans la fonction publique avec la grève des agents de l'administration pénitentiaire. À force de modifications législatives et réglementaires, le dialogue social est-il toujours viable? Cette question est importante puisqu'il permet de prévenir les conflits.

Nous pouvons constater, depuis toujours, que l'Etat joue un rôle très important dans le dialogue social (I) et que phénomène conduit à un morcellement de ce mécanisme de résolution des conflits (II).

I) LE RÔLE PRÉDOMINANT DE L'ÉTAT : UNE BARRIÈRE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ?

La France est connue pour sa productivité intense des normes (A), ce qui a pour conséquences de laisser peu de place aux porteurs sociaux qui se sentent bridés (B).